

ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT LES ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX DES MARQUES
ET DU PROTOCOLE RELATIF A CET ARRANGEMENT
DECLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
selon la règle 17(6) du Règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid et du Protocole

1. Agence qui fait la notification:

Agence de la Propriété Intellectuelle de l'Arménie, 3, Palais du Gouvernement, Avenue Centrale, 0010, Erévan,
République de l'Arménie

2. Numéro de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: 927688

(540) MARQUE LAS-KNIGAS (cyrillic)

(821/822) APP. OU ENR. DE BAS RU, 11.05.2005, 288573

3. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration:

*Obchtchestvo s ogranitchennoi otvetstvennostiou "TOP-KNIGA", ul. K. Libknekhta, 125 RU-630008
Novosibirsk (RU)*

4. Toute les procédures devant l'Office sont achevées et l'Office a décidé d'accorder la protection à la marque qui fait l'objet de l'enregistrement international.

5 Date à laquelle la déclaration a été prononcée: 27.06.2008

6. Signature ou sceau officiel de l'Agence qui notifie la déclaration:

